

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/03/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

Secrétaire de séance : Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

CADRE DE VIE

Attribution du marché de travaux d'entretien, de réfection, de réparation et d'aménagement courants de voirie de La Haye-Fouassière

Jean-Marie MOREL expose :

Le Conseil municipal du 23 avril 2024 a adopté une délibération permettant d'engager un groupement de commandes pour un marché d'entretien de voirie avec Haute-Goulaine. La convention prévoyait que la commune de Haute-Goulaine serait coordonnateur du groupement au sens de l'article L.2113-7 du code de la commande publique, et serait chargée à ce titre de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles du Code de la commande publique.

En sa qualité de coordonnateur du groupement, la commune de Haute-Goulaine est chargée des opérations d'analyse des offres, d'attribution et de notification pour le compte des membres du groupement. Un travail conjoint entre les services des deux communes a permis d'établir un Dossier de consultation des entreprises comportant deux lots :

- Lot 1 : Haute-Goulaine
- Lot 2 : La Haye-Fouassière

Au regard des caractéristiques des besoins des collectivités, il a été fait le choix d'engager un marché de type accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des dispositions des articles R 2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

La procédure de consultation s'est déroulée de la manière suivante :

- Date de publication du DCE : le 25 juin 2024
- Date limite de réception des offres : le mardi 23 juillet 2024 à 12 h
- Nombre d'offres reçues : 3
- Ouverture des plis : le mardi 23 juillet 2024

Les critères d'analyse des offres ont été définis dans le règlement de consultation de la manière suivante :

CRITÈRES	PONDÉRATION
Valeur technique	50 %
Pertinence de la méthodologie proposée par le candidat	35 %
Délais et cohérence du planning prévisionnel détaillé de la mission	15 %
Prix	50 %

Le critère du prix est jugé sur la base de simulations de commande type, sur des DPGF (décomposition des prix globale et forfaitaire) reprenant les prix du bordereau, préalablement définis par la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de simulations de travaux, permettant d'évaluer de manière neutre et aléatoire une partie des prix du DPGF global sur des cas concrets pour la maîtrise d'ouvrage. Deux simulations sont réalisées et compte chacune pour 50 % de la note prix. Les simulations reprennent au minimum un prix de chaque série. Le critère prix est noté en fonction de l'écart constaté avec la meilleure offre. La formule de calcul est la suivante : (l'offre la meilleure / l'offre analysée) x 50, sans que cette note puisse être inférieure à zéro.

À la suite du rapport d'analyse des offres du coordonnateur du groupement, il est proposé de retenir pour le Lot 02 / La Haye-Fouassière : BAUDRY TP pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT (soit 400 000 € sur 4 ans).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie du 12/03/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer le lot 2 « Haye Fouassière » du marché de travaux d'entretien, de réfection, de réparation et d'aménagement courants de voirie - N° 2024/44071/03 - à Baudry TP, domiciliée Z.A de la Roulière – 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT (soit 400 000 € sur 4 ans).

DÉCIDE d'assurer le règlement des factures conformément aux clauses du marché selon les crédits nécessaires inscrits au budget communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jocelyne Landron.